

**C'EST A TON TOUR DE T'ENGAGER**

**POUR FAIRE BOUGER LES CHOSES A BAINCTHUN !**



## **LE MOT DU MAIRE**

Eduquer les enfants au travers de nouvelles instances démocratiques adaptées afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs, est un axe fort que nous souhaitons développer.

Le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) répond à la volonté de l'équipe municipale de permettre l'expression de la jeune génération baincthunoise. Cette nouvelle instance d'expression, de réflexion et de mise en œuvre de projets doit donner l'occasion aux enfants de suivre un apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie participative. Le CMJ prolonge et met en pratique l'action éducative menée par les enseignants notamment en instruction civique grâce à l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à leurs membres.

En donnant le goût de l'engagement à vos enfants, nous leur permettons, ensemble, de réaliser des projets qui leur tiennent à cœur, de soumettre des idées, d'être les interlocuteurs privilégiés de leurs pairs, mais aussi de l'ensemble de la population.

le Maire,  
Stéphane BOURGEOIS

# CHARTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

## Préambule

**Le Conseil Municipal de Jeunes appuiera son action en application des articles suivants de la Convention internationale des Droits de l'Enfant :**

*Article 12 « Les Etats garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »*

*Article 13 « L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce (...) »*

*Article 14 « Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. »*

**Mais aussi en référence à la Charte\* européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale qui préconise de :**

- favoriser l'aide aux projets et aux initiatives des jeunes en encourageant leur participation à la vie publique;
- favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense des causes collectives;
- favoriser la formation à la participation des jeunes aux médias grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le Conseil Municipal de Jeunes est une structure que la municipalité souhaite inscrire sur le long terme. Il convient, à cet effet, de définir un projet solide et partagé de tous autour d'orientations fortes constituant le socle d'un engagement collectif.

Ce dispositif doit être identifié et reconnu comme un lieu d'expression et de réalisations pour les jeunes.

**A eux de faire vivre ce projet qui deviendra leur projet...**

### Qu'est-ce qu'un Conseil Municipal de Jeunes ?

Le Conseil Municipal de jeunes est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté\*. C'est une opportunité pour les jeunes de participer à la vie de leur commune, de découvrir les instances de la démocratie locale, d'être les porte-paroles de la population et notamment des jeunes.

Le Conseil Municipal de Jeunes participe à différents projets pour améliorer le quotidien de tous les habitants.

## Pourquoi un Conseil Municipal de Jeunes ?

L'objectif de la municipalité est de permettre aux jeunes d'appréhender la pratique de la vie citoyenne et ainsi d'encourager, de soutenir et d'inciter les initiatives civiques des jeunes baincthunois.

### Objectifs éducatifs :

- ↳ Donner le goût de l'engagement
- ↳ Initier au débat
- ↳ S'exercer à une citoyenneté active, en favorisant l'autonomie et la responsabilité
- ↳ Réconcilier les jeunes avec la Politique (éducation civique)

## Qui peut être candidat au CMJ ?

Tous les jeunes baincthunois scolarisés en CE2, CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

### *Modalités:*

Remplir le dossier de candidature et la lettre de motivations.

## Les candidats non élus s'engagent à :

- Respecter les choix des électeurs
- Avoir une attitude citoyenne
- N'employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit.



## Ça veut dire quoi ?

\***Charte** : règle fondamentale d'une organisation.

\***Citoyenneté** : être citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs. Il est essentiel que chacun les respecte et les applique pour que la société fonctionne correctement et de manière égalitaire. L'ensemble des principes qui règlent notre société sont regroupés dans des textes réglementaires ou des lois, comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou encore la Convention des droits de l'enfant.

\***Mandat** : fonction confiée par les électeurs à des représentants qu'ils élisent.

\***Profession de foi** : programme des idées proposées par le candidat.

\***Scrutin** : ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection.

\***Ethique** : est une indication du comment les être humains doivent se comporter, agir et être, entre eux et envers ceux qui les entourent.



## CALENDRIER



Vendredi 20 Septembre 2019 :

La date limite de dépôt des dossiers de candidature avec la profession de foi\*

23 Septembre au 4 Octobre 2019 :

La période de la campagne électorale

Mercredi 9 Octobre 2019 :

La date des élections en mairie

Samedi 12 Octobre 2019 :

La date de l'installation du Conseil Municipal

## Comment fonctionne le CMJ

- Le CMJ est composé de 15 jeunes élus pour un mandat de deux ans par scrutin\* uninominal à un tour.
- Les jeunes élisent leurs représentants parmi la liste des candidats.
- Chaque électeur pourra élire les 15 candidats de son choix.
- Les travaux du Conseil Municipal de Jeunes reposent sur le bénévolat de ses membres.
- Sans appartenance politique, ceux-ci s'inscrivent dans les objectifs du CMJ de recherche de l'intérêt général.
- Les conseillers se réunissent lors de réunions thématiques pour préparer leurs projets ensemble.
- Le CMJ est encadré par un ou des conseillers municipaux délégués à cette fonction.
- Chaque jeune élu est parrainé par un élu municipal.
- Les élus adultes, les services municipaux, les enseignants et les parents d'élèves apportent leur aide aux jeunes pour mener à bien leurs missions.

## Ethique (\*) du CMJ

Le CMJ respecte les opinions de tous ses participants et veille à instaurer un climat de tolérance et de respect dans le cadre de son fonctionnement. Il veille à préserver le caractère non partisan de ses débats.

Les jeunes baincthunois s'engagent au cours de la campagne à n'employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit, avoir une attitude citoyenne et responsable, être honnête.

Après l'annonce des résultats, les élus s'engagent pendant leur mandat de deux ans à :

- Respecter les articles réactualisés de la présente charte du CMJ et du règlement intérieur qu'ils auront élaboré et approuvé;
- Assister aux réunions plénières et aux groupes de travail;
- Prévenir toujours l'animateur du CMJ au **03.21.10.08.50** en cas d'indisponibilité;
- Participer aux activités proposées;
- Ecouter les autres, respecter leurs temps de parole et leurs idées;
- Œuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous;
- Informer les jeunes de la commune de ce qui se passe au CMJ, rapporter leurs avis et leurs demandes;
- Être le relais avec les nouveaux élus lorsqu'ils ne seront plus conseillers.